



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.



STOP À LA PRÉCARITÉ

La CGT dénonce, depuis plusieurs années, le taux anormalement élevé de personnels en situation de précarité dans l'emploi au sein de la fonction publique et revendique, de longue date, une loi de titularisation permettant d'offrir un avenir stable avec des garanties collectives à ces agents souvent recrutés dans un souci de variable d'ajustements budgétaires, qui soit également loi qui limite les futurs recrutements d'agents non titulaires et loi créatrice de droits nouveaux pour tous, de manière à renforcer l'emploi public et réaffirmer le principe du titre 1 de notre statut général (loi du 13 juillet 1983) qui acte comme fondamentale l'affectation des fonctionnaires sur les emplois permanents.

Cette loi permet :

LA TRANSFORMATION DES CONTRATS EN CDI SOUS RESERVE D'AVOIR EFFECTUE :

- 6 années de service équivalent temps plein (ETP) sur 8 ans.
- 3 années sur 4 ans si vous avez 55 ans et plus.

La mise en œuvre pendant une durée de 4 ans d'un dispositif à :

L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE qui permettra à certains agents d'accéder à la titularisation par des modes de recrutements réservés, valorisant les acquis professionnels (ce dispositif est toujours en attente du décret d'application).

La CGT affirme qu'ensemble, nous pourrons revendiquer et gagner de nouveaux droits pour les non titulaires de la fonction publique.

C'est dans objectif qu'une permanence sera à votre disposition :

Le mardi 20 novembre prochain

De 14h à 19h

16, rue du Moulin

Salle rez-de-chaussée

TITULAIRES : N'hésitez pas à prévenir les auxiliaires pouvant être concernés.

NON TITULAIRES : N'hésitez pas à nous contacter

Et à venir nombreux nous exposer votre situation professionnelle.